



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journalistes

Question écrite n° 9382

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les mesures éventuelles de sauvegarde que pourrait prendre le Gouvernement pour assurer la pérennité du centre de formation des journalistes.

Texte de la réponse

Après plusieurs années de gestion déficitaire et un dépôt de bilan intervenu en 1998, l'ancien centre de formation et de perfectionnement des journalistes a mis en place un plan de redressement destiné à garantir sur le long terme la stabilité financière de l'actuel centre de formation des journalistes et à lui assurer les moyens de son développement. L'implication des entreprises de presse écrite et audiovisuelle, l'attachement des anciens élèves de l'école, le savoir-faire et l'image de celle-ci ont été autant de conditions nécessaires à la réussite de cette entreprise. Si, exceptionnellement, des mesures de nature fiscale ont pu ponctuellement intervenir dans le passé afin d'aider l'école à surmonter la crise qu'elle traversait, il n'est pas envisagé de les reconduire aujourd'hui, dès lors que le centre de formation des journalistes s'est engagé dans une voie propre à lui assurer un redressement durable et à lui préserver la place éminente qu'il occupe dans le système d'enseignement du journalisme en France. Par ailleurs, il convient d'observer que le centre de formation des journalistes intervient sur un marché concurrentiel où sont présents d'autres établissements de formation qui, comme le centre, pourraient être confrontés à des difficultés comparables. Un sort particulier réservé au centre de formation des journalistes serait ainsi de nature à fonder des demandes de traitement identique de la part d'établissements concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9382

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5070

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1813